

Rapport d'activité ASSOCIATIF 2019

Préambule

A noter : ce rapport pour l'année 2019 a été travaillé dans un contexte particulier et une temporalité singulière du fait de l'épisode COVID de 2020. Les données consolidées n'ont pu être exploitées qu'après le mois de septembre 2020 et la présentation de tous les rapports d'activités des structures, ce qui crée un décalage notable dans la lecture et l'analyse de l'activité et la réalité actuelle quelque peu différente.

En effet, certains constats ne sont d'ores et déjà plus d'actualité à l'heure où nous écrivons ce rapport.

La première partie est dédiée à la consolidation des données d'activité des établissements.

La deuxième partie développe l'activité siège et celle de l'Association ainsi que les projections à venir.

Les rapports d'activités présentés au CA en Août 2020 se sont basés pour la première fois sur la même trame et des indicateurs plus harmonisés. C'était un des objectifs du rapport d'activité 2018 qui a été mis en œuvre. Ce rapport 2019, étant élaboré en décalage, nous pouvons d'ores et déjà projeter que le rapport 2020 s'appuiera sur des items encore plus harmonisés et validés par le biais de procédures communes actées à ce jour. Par contre, pour certaines données notamment « type de handicap », il sera nécessaire l'année prochaine d'affiner les termes diagnostiques (peut être en commission travail avec les médecins et professionnels paramédicaux) afin d'assurer des données plus fiables. Néanmoins, les indicateurs donnés ci-dessous, projettent un état des lieux et une photographie assez intéressante des personnes accueillies et l'accompagnement au sein de l'Association.

Il ne s'agit pas dans ce rapport de reprendre les éléments de chaque établissement présent dans les rapports d'activité des structures mais de mettre en avant les points clés et les données visant à traduire l'activité et les projets particuliers pour 2019.

Ce rapport d'activité met en lien les activités de l'Association l'Olivier pour l'année 2019 par le biais de ses établissements à savoir (numéro siret et établissements)

840000251	IME DE L'OLIVIER
840003909	SESSAD LA GLORIETTE
840012488	SSES DE L'OLIVIER
840000228	ITEP 77 AVIGNON
840017487	ESAT DE L'OLIVIER
840018121	SAVS LES CLES
840019293	SAMSAH LES CLES
840016539	MAS LA SORGUETTE

1) L'activité sur l'Association : Synthèse des rapports d'activité de l'Association :

- **Au niveau des personnes accueillies**

En 2019, sur toute l'Association l'Olivier 266 personnes ont été suivies ou accueillies sur les établissements et 16 suivis en service de suite. Ce chiffre est en baisse du fait du départ de l'ITEP. Les structures de l'Association ont adapté leur suivi en tenant compte des objectifs CPOM travaillés avec sens notamment sur la problématique de parcours et l'inscription sur le territoire. Ainsi, par exemple la création du service passerelle (service de suite et suivi des personnes en aménagement creton) sur l'IME, les suivis séquentiels, l'accueil temporaire sur la MAS, l'orientation des personnes sur liste d'attente au SAVS, les stages extérieurs en entreprises pour l'ESAT de l'Olivier ont encore permis un suivi encore plus individualisé des personnes qui nous sont orientées. La naissance de la commission parcours au niveau associatif a permis un vrai retour d'expériences de chaque établissement.

En 2019, 52 nouvelles personnes ont été accueillies sur les établissements et 47 départs ont été actés.

Sur les 276 personnes suivies, 57 % des personnes accueillies ont moins de 18 ans, 11% ont plus de 50 ans. La moyenne d'âge étant de 40, 1 ans.

Sur toute l'association, 22 situations « cas critiques évoqués en Commission situations critiques » dans l'année ou les années précédentes continuent à être suivis sur tous les établissements dont 4 situations ont relevé d'un PAG (plan d'accompagnement global MDPH).

La déficience intellectuelle demeure le principal handicap à 66 % des personnes suivies, mais avec un très fort accueil de personnes autistes ou présentant des troubles du spectre autistiques (19%).

Le polyhandicap/pluri handicap représente sur la MAS et groupe de transition environ 24 % des suivis, avec des handicaps limitant l'autonomie identifiés de plus en plus sur les établissements y compris ESAT et SAVS SAMSAH.

Le nombre de personnes accueillies à temps plein sur les institutions y compris les travailleurs handicapés de l'ESAT est de 171, pour le reste des personnes, un accompagnement de suivi externalisé est mis en place (SESSAD, SAVS, SAMSAH, , accueil séquentiel IME)

Depuis 2016, il est noté notamment sur l'IME et la MAS un fort lien de travail avec l'Aide sociale à l'Enfance pour une hausse du nombre de personnes accompagnées pour lesquels un accompagnement social (qq renforcé) est mis en place. Ce constat amène aussi un travail de lien et une complexité des situations importantes et nécessitant du temps de coordination et du temps au niveau de l'accompagnement social. Cela est un constat unanime sur toutes les structures.

A noter 35 % des personnes accompagnées bénéficient aussi d'un suivi social léger ou renforcé.

A noter, outre l'accompagnement social, 25 % des personnes suivis ont un double ou triple accompagnement (hôpital de jour, autres structures médico social, suivi libéral...)

Depuis 2016, il est à noter une hausse significative de 15 % du nombre de personnes en aménagement cretons sur l'IME ce qui reste une des problématiques fortes exposée dans le rapport d'activité de l'IME.

Les listes d'attente cumulées des établissements font toujours ressortir plus de 250 personnes environ en attente d'une admission sur nos structures (ces personnes apparaissent pour la majorité sur d'autres listes d'attente du Vaucluse) . *(chiffre au 10 décembre 2019)*

Ce chiffre est en baisse par rapport à 2018 (plus de 300 personnes en liste d'attente pour toute l'Association en 2018), du fait de la non prise en compte de la liste d'attente ITEP 77 en 2019 mais il est à analyser sur les prochaines années en lien avec les nouveaux dispositifs et peut être notamment sur le secteur enfants, l'hypothèse de la création de l'IME à Montfavet ?

Ce chiffre reste très significatif et montre la tension relative aux places et accompagnement des personnes en situation de handicap sur le Vaucluse, dont l'Association doit s'emparer en termes de réflexion et de propositions.

A noter, il nous manque dans ce rapport, un retour fiable du nombre de personnes avec expériences inclusives scolaires, professionnelles ou autres qui sera à développer pour une lecture intéressante de notre mission en 2020. Ce que nous pouvons en dire, c'est que ce travail ressort fortement dans les rapports d'activité 2019 des établissements, tous tournés vers l'accès aux droits communs, les projets personnalisés en lien avec l'école et les opportunités par exemple pour l'ESAT de réorientation professionnelle en entreprise.

2) rapport d'activité de l'Association et du siège en 2019

Voici plusieurs années que l'Association l'Olivier est en phase d'évolution et de transformation, du fait de son développement, d'événements internes forts, de réponses à des obligations réglementaires (élaboration CPOM associatif), et d'une réflexion et restructuration profonde. Ce travail de refondation

se fait tout en veillant à maintenir un équilibre dans ce changement, en préservant les valeurs fortes et en dessinant une organisation au service de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies avec des professionnels acteurs et mobilisés dans leur cœur de métier.

En 2019, le changement de structuration plus concret avec la réflexions sur le CPOM et le futur siège nous ont amené à réfléchir au sens de l'organisation à venir (auparavant basé sur des établissements juxtaposés vers une pensée plus associative). Cela nous a engagé aussi à répondre à des élan politiques tournés vers l'inclusion, la citoyenneté, la notion de dispositifs et de parcours. Plus que jamais cette réflexion s'est voulue coopérative entre directeurs, administrateurs, équipes et commissions.

Dans cette mouvance, qui a pu être vécue comme un bouleversement, ces changements restent de paradigmes au service des personnes que nous accueillons. La philosophie de l'association est que la gestion, l'organisationnel doivent rester à leur place d' outils. Et même si ces éléments ont pris beaucoup de place en termes de temps, de mobilisation, ils ne nous ont pas fait oublier notre mission première, notre essence même qui est de répondre aux besoins des personnes que nous accompagnons et d'inscrire l'Olivier sur le territoire avec des modalités diversifiées, en lien avec les politiques médicosociales dans une démarche qui fait sens.

En 2019, voici les éléments marquants et le travail réalisé au sein de l'Association l'Olivier, ce qui permet aussi de restituer le contexte de l'activité des établissements :

Le départ de l'ITEP de l'Association

Depuis l'automne 2018, l'ITEP 77 avait souhaité partir de l'Association dans des conditions difficiles et un désaccord clairement établi au sein de l'Association. Cette période a fortement bousculé l'Association et perturbé le travail interétablissements. Afin de ne pas fragiliser plus l'Association, le conseil d'administration (à contre cœur) a signé le projet de transfert d'apport partiel d'actifs lors de l'assemblée générale du 25 juin 2019 qui s'est révélée confirmée par l'ARS régional quelques mois plus tard.

Ce départ a été un passage particulièrement douloureux, du fait de voir partir un établissement historique, mais cela a été aussi positif du fait d'un renforcement de liens entre les établissements de l'Association, une nouvelle dynamique entre directeurs, et aussi au niveau des membres du bureau. L'impulsion laissée par cette crise associative s'est relevée constructive, co élaborative pour une renaissance associative plus riche et nourrie de cette expérience.

Des mouvements de postes de Direction

L'année 2019 a été marquée par de nombreux mouvements au niveau des directions des établissements dus entre autre à la restructuration en vue du futur siège. Ainsi :

- Jérôme Bruguier coordonnateur associatif, a été nommé Directeur administratif et financier dans le cadre de la mission de construction du siège en février 2019 pour un an jusqu'au 31 janvier 2020.
- Valérie Bergeret, Directrice Institut de l'Olivier a été nommée directrice clinicienne puis directrice d'Association en février 2019 dans le cadre de la mission de construction du siège en février 2019 pour une année jusqu'au 31 janvier 2020.
- Monsieur Alexis Blain a remplacé Madame Bergeret en tant que directeur de l'Institut de l'Olivier.

- Madame Culty Brigitte a été nommée Directrice de la MAS la Sorguette en janvier 2019 et a souhaité effectuer une mission jusqu'en novembre 2019 afin de réfléchir à une restructuration organisationnelle au sein de la MAS.
- Monsieur Fauché, directeur par intérim depuis le départ de Madame Chatagnon en mai 2018, a été nommé directeur adjoint jusqu'en novembre 2019 puis Directeur de la MAS au départ de Madame Brigitte Culty.
- 2 postes de chef de service à la MAS ont été créés à la place d'un poste de directeur adjoint et de coordonnateur précédemment en place dans l'établissement.
- Sylvie Blacher, cadre administratif et financière à l'Institut de l'Olivier est venue renforcer la mission au siège sur le poste de Direction administrative et financière du fait de l'absence maladie de Monsieur Bruguier.

Une année de construction

Fin 2018, au vu de la future mise en place du CPOM associatif demandé par l'ARS, au vu de notre constat interne de fonctionnement amenant des besoins de mutualisation, de soutien aux établissements et d'harmonisation des procédures et des éléments de droit social notamment, la décision d'une mission de création de siège a été déléguée à Monsieur Bruguier et Madame Bergeret passant respectivement de coordonnateur associatif à directeur administratif et financier et de Directrice de l'IME l'Olivier à Directrice clinicienne . (à noter assez rapidement le terme de directrice clinicienne a été remplacé début 2019 par le terme direction d'Association).

Une feuille de route, permettant le travail de diagnostic, et de mise en œuvre du dossier siège tout en commençant les missions de service et de travail auprès des structures et de l'Association s'est mise en place en février 2019.

Le futur CPOM associatif

Un des premiers travaux du siège a été l'écriture du CPOM associatif de février à avril 2019 notamment en CODIR (réunion de directeurs) pour le diagnostic et les objectifs détaillés. Le CPOM a été envoyé à l'ARS en avril 2019. Cet axe de travail, passage obligatoire, s'est révélé faire sens, harmoniser et mutualiser nos pratiques, travailler sur des objectifs communs qui viennent redéfinir des axes du projet associatif à venir. Une réponse contradictoire nous a été envoyée en novembre par l'ARS à laquelle nous avons répondu. Nous attendons en 2020 la validation de ce CPOM.

Un audit associatif

Afin de bien identifier les points forts, les enjeux financiers des établissements et la pertinence de notre projection du futur siège, un audit réalisé par le cabinet Aviance conseils a débuté en décembre 2019 et s'est terminé en mars 2020. Ce travail a permis de conforter et d'orienter les choix organisationnels et structurels du futur siège.

Le dossier frais de siège

Le dossier frais de siège a été déposé en mars 2020, mais le travail de diagnostic, d'étude et de coopération interservices a été réalisé courant 2019.

Le siège « provisoire » a rencontré toutes les équipes afin d'expliquer le contexte de création du siège, prendre en compte les questionnements, les attentes des équipes dans ce changement profond d'organisation.

Le travail comptable/ le logiciel paie et la rupture de contrat avec l'ADVSEA

En parallèle des réflexions de structuration du futur siège, la mobilisation des services administratifs des établissements et des services a été très importante.

Les services comptables notamment ont travaillé sur la future organisation des services mutualisés, des tâches communes, des procédures comptables. Le travail a été particulièrement important du fait de la projection de travail à un niveau institutionnel vers un niveau associatif. Il a fallu trouver un équilibre dans cette réflexion afin d'accompagner ce futur changement, prendre le temps d'expliquer, de prendre les avis et construire une organisation efficiente et qui fasse sens pour chacun.

En octobre 2019, la rupture du contrat « convention paie » qui nous liait à l'ADVSEA en sous traitance, a été posée et nous a laissé quelques mois pour réorganiser le service paie au sein de l'Association en le gérant directement de manière mutualisée par un logiciel désormais au sein de l'Association l'Olivier.

La naissance des commissions associatives

Parallèlement à ce travail, une réflexion a été menée avec le bureau et les directeurs au printemps 2019 pour faire lien au niveau des établissements, en amorçant la création de commissions associatives pour la rentrée de septembre 2019. Une attention a été portée sur le rythme des différentes commissions afin de ne pas surcharger les emplois du temps de chacun et trouver aussi un juste équilibre entre les commissions associatives et les commissions institutionnelles.

La première commission réorganisée a été la commission CODIR (commission de direction, anciennement RIDES).

Cette commission est une réunion essentielle de l'organisation qui s'est voulue plus constructive, avec un groupe de directeurs plus fédérés dans un objectif de travail coopératif. Le CODIR depuis mi-février 2019, s'est réunie tous les 15 jours avec des journées de travail à thème notamment sur le CPOM.

En octobre 2019, un séminaire de Direction a été organisé et a permis 2 jours de réflexion dont une demi journée animée par un consultant, Monsieur Philippe Oswald qui a mis en avant des éléments de projections dont voici un extrait :

« Vers une évolution des places et des rôles : une « mutation culturelle » à relayer à tous les niveaux de l'organisation

La mise en place d'un siège fait surgir l'intégration d'un « principe de verticalité » au sein d'une culture organisationnelle qui s'est toujours refusée, jusque-là, à le rendre explicite. Cette irruption ne se cantonne pas au siège lui-même. Elle fait bouger toutes les positions et toutes les places qui structurent l'organisation. Elle soulève notamment la question de la « légitimité » de cette verticalité. Comment nommer un directeur général tout en restant en adéquation avec les valeurs historiques de participation et de coopération ?

Les échanges ont permis de faire apparaître la potentialité d'un « circuit » à aménager pour apporter un début de réponse à ces questions : De fait, le siège serait successivement en position d'animation de coopération pour l'élaboration d'éléments de cadre/règles et en position d'application de ce cadre dès

lors qu'il aurait été validé par le bureau. Dans cette configuration, la légitimité concernant le calibrage du siège se situe à l'interstice entre directeurs d'établissement, représentants du siège et bureau. Il s'applique de manière verticale et par l'intermédiaire d'un directeur général désigné par le bureau, mais seulement après avoir été validé par un bureau suite à une élaboration en concertation et en coopération avec les acteurs concernés.

Cet aménagement d'une modalité de légitimation d'un principe de « verticalité » complémentaire au « principe d'horizontalité » appelle préalablement à en poser les bases avec les membres du bureau. Les échanges à venir avec le bureau pourront faire état de cette réflexion amorcée en séminaire de direction. La période actuelle est vécue comme un tournant positif par le groupe de directeurs. Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour alimenter un dialogue constructif entre le bureau, les administrateurs et les directeurs.

Dessiner les contours du siège : « Organiser – Animer – Soutenir – Arbitrer ». Un vaste chantier à configurer sous la forme d'une dynamique d'intelligence collective. »

En 2019, la commission CODIR composée des 6 directeurs (directrice association, directeur ESAT, directeur IME, directeur adjoint, directrice SAVS SAMSAH, directeur MAS) s'est réunie une fois tous les 15 jours au minimum, et a travaillé 5 journées sur le CPOM et dossier siège.

La COMAVAS : commission avenir association

En 2019, La COMAVAS a été redéfinie, les membres ont été renouvelés. Cette commission est composée d'administrateurs, de professionnels des différents établissements et participe à l'élaboration d'outils associatifs et la réflexion plus large de l'orientation, du développement et de la réflexion sur les enjeux du secteur médico sociaux. La comavas se réunit désormais tous les 2 mois. La COMAVAS a aussi un rôle de lien, et de coordination. Le premier travail de la commission en cette fin d'année a été sur la réflexion de la notion de parcours et les enjeux du secteur médico sociaux avec une présentation du cadre réglementaire et des avancées politiques. Une validation de la charte des commissions associatives a été effectuée et ce qui s'est poursuivie en 2020 un travail sur la charte de bonne gouvernance.

La commission éthique associative

Cette commission est composée de professionnels des différents établissements et d'un administrateur. Elle réfléchit sur des thèmes éthiques liés à l'accueil des personnes accueillies, la qualité de l'accompagnement, les sujets sociaux ou politique en lien avec l'activité de l'association et de ses établissements et services, voir leur fonctionnement (ex :la liberté individuelle, la question de l'autonomie, la prise de risque, la notion de responsabilité...) C'est une commission qui est coupée de la décision, qui se veut réflexive, libre d'expression et qui peut nourrir d'autres commissions, mais aussi des instances pour l'aide à la décision et donner un avis éloigné des contraintes et enjeux institutionnels. Le premier sujet de réflexion de cette commission a porté sur « la recherche de financement via des entreprises ou groupes privés et les questions éthiques que cela pose »

La commission parcours/ressources

L'idée de la création de cette commission a été de réfléchir à la notion de parcours en interne au sein de l'Association mais aussi en faisant « jouer » les réseaux des établissements dans le cadre de l'évocation des situations des personnes accueillies dans les différents établissements.

Le but est de mutualiser la réflexion sur le parcours en fonction des compétences spécifiques des établissements et en lien avec la politique d'évitement de ruptures des parcours. En 2019, avec sa création à la rentrée scolaire, la commission s'est réunie une fois et a permis le partage de réseaux de santé notamment au sein des différents établissements.

La commission activités/ événements

Le but de cette commission est de créer du lien en interne entre les professionnels mais aussi entre les personnes accompagnées à l'occasion de moments festifs, culturels ou lors de projets de loisirs.

Elle aide à la concrétisation de projets inter établissements.

Cette commission a été particulièrement active en fin d'année 2019, dans le cadre de l'organisation d'un marché de Noël pour la première fois associative, réunissant les établissements autour de vente d'objets réalisés par les établissements, les résidents et bénéficiaires. Ce moment fût festif, apprécié et symboliquement fort et a permis une meilleure connaissance des structures en interne.

La commission budget

La commission budget réunit des professionnels des différents établissements. Cette commission permet une information notamment dans le cadre du CPOM, des projets associatifs et une explication plus fine du fonctionnement lié à l'activité, et la gestion des établissements. Une seule réunion informat a eu lieu en 2019.

Un soutien aux établissements

Même si le siège n'est pas encore officiellement en place ni agréé, il a pu d'ores et déjà coordonner, arbitrer et soutenir les établissements notamment au niveau des outils réglementaires, des conseils juridiques, d'aide sur les sujets liés aux ressources humaines, et d'animation du CODIR dans une optique de réflexion commune.

Le CSE

En décembre 2019, ont eu lieu les élections du CSE, organisées en grande partie par le CE en place et le siège. Cette représentation associative vient confirmer la gestion associative et le besoin de coordination et d'harmonisation des pratiques en termes de négociations sociales et droit social.

Une nouvelle dynamique pour les familles

Pour la première fois en 2019, les familles et proches des personnes accueillies au sein de l'Association ont pu se réunir pour une présentation de l'Association et des structures. La volonté de l'Association est de définir avec les familles et usagers leurs places, les modalités de participation.

Parallèlement un groupe de travail interne composés d'administrateurs et de directeurs ont réfléchi à la manière de plus impliqués, en dehors des CVS notamment les familles sur des sujets relevant des enjeux du secteur et de mobilisation pour la défense des droits des usagers.

Les outils associatifs et les outils réglementaires

En avril 2019, afin de soutenir au mieux les établissements, nous accompagner dans le projet de transfert et le travail sur des outils réglementaires et l'harmonisation de nos pratiques, l'Association a opté pour les services d'un cabinet d'Avocat situé à Nîmes.

Les outils réalisés par le siège en lien avec les différentes commissions

- Le DUERP (document unique)
- Le dossier siège
- Le CPOM
- Les premières trames communes (rapports activités, mutualisation plan de formation...)
- LE DUD (document unique de délégation) dans le cadre d'un travail avec les administrateurs
- Le soutien technique pour la réécriture des statuts associatifs
- Le travail sur le règlement intérieur
- La rédaction d'une charte interne de bonne gouvernance
- La mutualisation de la gestion GSMI (médecine du travail)

Et enfin un partenariat territorial fort et une volonté de réflexion sur les sujets d'actualité médico social

Durant l'année 2019

- une adhésion au CREAM PACA
- la participation aux réunions des directeurs du Vaucluse
- la participation en avril 2019 au Colloque MAS organisé par le CREAM PACA
- la participation en octobre 2019 au colloque national IME à Nancy organisé par le CREAM
- la participation régulières aux matinales de l'URIOPSS
- en juin 2019, participation à Toulouse sur le thème des droits des usagers avec La direction de l'Institut.
- L'Association a continué à œuvré avec les partenaires spécifiques à chaque établissement (ATHOM, groupes SAVS SAMSAH ,)

Il est à noter que la concentration pour la construction interne de notre nouvelle structuration a demandé beaucoup d'énergie, de travail et de concentration. Nous avons conscience à tous niveaux qu'un des grands enjeux de 2020, une fois le contexte associatif, la gouvernance et le siège posé, sera un positionnement territorial, des partenariats plus « entretenus » et suivis, ainsi que des propositions fortes de travail en commun. Tout un objectif à venir !

C'est fort de ce contexte associatif mouvant, riche d'une équipe de direction impliquée, d'un bureau soutenant et orientant que l'année 2019 a pu commencer à mettre en oeuvre concrètement à un niveau associatif et institutionnel des réflexions communes, des mutualisations et des harmonisations intéressantes qui ont été les fondations concrètes du siège installé en 2020 en termes de fonctionnement, organisation et soutien aux établissements.

Valérie Bergeret

Directrice générale

Septembre 2019

